



Atton, le 14 novembre 2017

Chers adhérents,

La saison de chasse bat désormais son plein et il nous paraissait important de vous faire quelques rappels.

La sécurité avant tout !

Plusieurs accidents de chasse catastrophiques ont eu lieu ces dernières semaines dans notre pays. Ces accidents dramatiques nuisent beaucoup à l'image de notre loisir.

Nous vous incitons à bien répéter les consignes de sécurité, à être chacun à votre niveau très vigilant sur ce point essentiel et à ne pas hésiter à reprendre ceux qui commettent des erreurs ou des imprudences.

La sécurité est l'affaire de tous.

Calendrier de chasse

Vous êtes dans l'obligation de renseigner le calendrier de chasse de votre territoire sur le site de la Fédération.

L'accès à notre site est très aisé et vous pourrez à l'aide des codes figurant sur vos demandes de plans de chasse sanglier renseigner ce calendrier. Attention, l'ONCFS est en charge de contrôler si ces calendriers sont valablement renseignés, tout manquement peut vous conduire à un procès-verbal.

Attention : auparavant, l'absence de déclaration de dates de votre part signifiait que vous chassiez les samedis, dimanches et jours fériés. Cette mesure n'a plus cours. Il est désormais impératif de renseigner précisément ce calendrier.

Bracelets de sangliers

Vous êtes nombreux à redemander des bracelets de sangliers en dehors des commissions officielles d'attribution. Nous vous rappelons toutefois de bien vouloir faire des demandes adaptées à vos populations de sangliers car le nombre de demandes en dehors des commissions est limité à deux. Il faut donc éviter de prendre des bracelets au compte-goutte.

Les demandes de bracelets supplémentaires doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} décembre via le compte-rendu d'exécution ci-joint pour être étudiées en commission départementale.

Recherche au sang

Il arrive régulièrement qu'un tir, même appliqué conduise à la blessure de l'animal ou que l'on ne soit pas absolument certain d'avoir manqué l'animal visé...

Un animal touché mortellement ne tombe pas toujours immédiatement après le coup de feu.

Il convient donc de contrôler la présence d'indices de blessure sur quelques dizaines de mètres au maximum après le coup de feu.

Si vous trouvez des indices, ne faites pas plus d'une centaine de mètres sur la piste, ne relâchez pas de chiens derrière l'animal blessé, ne piétinez pas la piste et faites appel à un conducteur de chien de sang de l'UNUCR.

Les interventions de l'UNUCR sont gratuites et les conducteurs contactés feront toujours leur possible pour répondre à vos sollicitations, de plus les bracelets des animaux retrouvés vous seront remboursés (déduction faite du prix matériel de 10€ par bracelet).

Pour ceux d'entre vous qui ont la chance de chasser les grands cervidés, il importe de rappeler que la résistance et la rareté de ces animaux doivent vous inciter à contrôler systématiquement vos coups de feu. Un cerf mortellement atteint peut parcourir de nombreux kilomètres avant de succomber.

Dépistage de la Trichine chez le sanglier

Comme vous le savez, les sangliers peuvent être porteurs d'une larve minuscule qu'on appelle la trichine. Cette larve ingérée par les humains peut provoquer de graves problèmes de santé.

Le seul moyen de neutraliser ce parasite est la cuisson à cœur de la viande de sanglier. Ne mangez jamais de sanglier crû ou rosé. Il faut la cuire longtemps et à cœur. Cette viande ne présente absolument aucun risque lorsqu'elle est cuite à cœur.

Depuis plusieurs années votre Fédération vous propose de faire analyser gratuitement vos animaux par le laboratoire Vétérinaire départemental de Pixérécourt. Pour bénéficier de ce service ouvert aux seuls adhérents de Meurthe-et-Moselle et aux seuls animaux prélevés et bagués dans notre département, il vous faut :

- Déposer un échantillon de pilier du diaphragme (au moins 100 grammes) ou la langue du sanglier accompagné de la fiche d'accompagnement du gibier à notre siège social d'Atton au plus tard le mercredi avant 12h ou directement au Laboratoire vétérinaire d'analyse départemental à condition de prévenir préalablement la Fédération. Le résultat vous parviendra sous 48 heures.

Expo de trophées

Nous vous rappelons l'obligation de présenter les trophées de cerfs et de brocards prélevés en été au cours de notre exposition de trophées qui se tiendra les 9 et 10 juin 2018 en même temps que notre fête de la chasse.

Bonne fin de saison à tous et excellentes fêtes de fin d'année.

Le Directeur

R. RIEDER

CAMPAGNE DE CHASSE 2017-2018

**Plan de Chasse définitif
Sanglier
COMPTE RENDU D'EXECUTION**

PLAN N° /

BENEFICIAIRE :

COMPTE-RENDU D'EXECUTION N° 2

	ADULTES (SAI)		JEUNES (SAIJ)	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Attribution totale				
Nombre de SANGLIERS tués				
Nombre de bracelets restants				

DEMANDE en vue d'une attribution complémentaire N° 2

	Sangliers adultes (SAI)	Sangliers jeunes (SAIJ)
Nombre MAXIMUM de bracelets complémentaires demandés		

A.....
le.....

Signature :

A RETOURNER POUR LE 1er DECEMBRE 2017 AU PLUS TARD

À

FDC 54 – rue Pierre Adt – Z.A Atton Sud – 54700 ATTON